

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 JUIN 2018 - 20H00**

**Présents :** VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, VOISIN Benoît, Guillaume BABAZ, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine.  
**Secrétaire de séance :** Catherine LEBREC.

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.  
Le dernier procès-verbal du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**20180625-01 : CONTENTIEUX COMMUNE/SCI KERN :**

**Maintien des procédures et cessation de toutes négociations amiables**

Le maire rappelle les procédures judiciaires engagées entre la commune et la SCI KERN. La procédure concernant le bornage de la propriété communale est terminée, les bornes sont posées. Celles concernant le règlement de l'assainissement sont en cours et avaient été suspendues dans le cadre d'une négociation amiable.

Il explique que depuis quelque temps, des courriers incessants ont été envoyés à la mairie, avec copie à Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Procureur de la République. Ces courriers, dont chaque conseiller a reçu copie de la mairie, contiennent des propos qui ne sont pas acceptables voire même diffamatoires. De plus, Mr KERN a fait entreprendre des travaux débordant sur la propriété de la commune, sans autorisation.

Il informe que la dernière lettre envoyée à l'Office de Tourisme, mettant encore en cause des personnes et contenant encore des propos diffamatoires l'ont conduit à déposer une plainte en gendarmerie.

Compte-tenu de cette situation qui s'est envenimée et qui devient insupportable, il est constaté qu'aucune négociation amiable n'est possible. Il est donc proposé, en concertation et en accord avec Maître PIANITA, avocat de la commune, de maintenir toutes les poursuites engagées et de faire appliquer les décisions de justice. De plus, il sera demandé à Madame la Trésorière de Thonon-Les-Bains de reprendre toutes les procédures à l'encontre de Mr KERN pour l'encaissement des sommes dues, procédures qui avaient été suspendues dans le cadre de la négociation amiable. La commune fera également le nécessaire pour récupérer l'emplacement de la terrasse du bâtiment principal du Panoramik implantée en partie sur la propriété communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et soutient le maire dans cette démarche.

**20180625-02 : CENTRE DE LOISIRS DE BELLEVAUX :**

**VACANCES SCOLAIRES ETE 2018 ET HIVER 2018/2019 ET TOUS LES MERCREDIS**

**- Mise à disposition des locaux et du car : Renouvellement de la convention**

Le maire rappelle que le Centre de Loisirs de Bellevaux fonctionne depuis l'été 2016, et, depuis 2017 également durant toutes les vacances scolaires. Il assure également la gestion des activités périscolaires, la garderie scolaire et la surveillance de la cantine scolaire de l'école communale durant la période scolaire depuis la rentrée 2017/2018. Afin de permettre à ce centre de poursuivre son projet, il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition des locaux et du car communal à compter du 8 juillet 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019, pour l'organisation des activités durant les vacances scolaires de l'été 2018 et de l'hiver 2019, ainsi que tous les mercredis puisque l'école communale revient à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée.

Le projet de convention a été remis à chaque conseiller.

Après avoir entendu le maire, et discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition des locaux de l'école publique au Centre de Loisirs de Bellevaux pour la période du 8 juillet 2018 au 30 juin 2019 durant les périodes de vacances scolaires (été 2018 et hiver 2019) ainsi que tous les mercredis durant cette période.
- Charge le maire de la signer.

**20180625-03 : PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2018 :**

**PHASE 2 – TRANCHE 2 : LE CERNY/ LA CLUSAZ**

**- Convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau**

Le maire présente la convention de financement N° 2018 0986 établie par l'Agence de l'Eau destinée à financer les travaux d'assainissement du programme 2018 intitulés « **Création réseau séparatif La Chèvrerie – phase 2 – tranche 2 : Le Cerny/La Clusaz** ».

La proposition porte sur une subvention de 90 000 euros allouée par l'Agence de l'Eau.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de financement n° 2018 0986 établie par l'Agence de l'Eau relative à l'attribution d'une subvention de 90 000 € destinée à financer les travaux d'assainissement du programme 2018 intitulé « **Création réseau séparatif La Chèvrerie – phase 2 – tranche 2 : Le Cerny/La Clusaz** ».

#### **20180625-04 : CABINET 7PARTNERS : convention d'optimisation du financement du projet d'extension des locaux loués à la société Moulages Industriels de Bellevaux**

Le maire rappelle que lors de la précédente séance de conseil municipal, un projet de convention avec le cabinet 7PARTNERS avait été présenté. Plusieurs questions avaient été soulevées. Certaines réponses n'ont depuis, pas été données par ce même cabinet.

Il rappelle également que le projet d'extension du bâtiment communal loué par la société Moulages Industriels de Bellevaux bénéficie d'une subvention de 24 000 € dans le cadre du FDDT 2018. Par conséquent, du fait que le projet devrait aboutir rapidement, le conseil municipal ne donne pas suite au projet de convention avec le cabinet 7PARTNERS.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **Compteurs LINKY : Information suite au courrier reçu en mairie**

Le maire informe le conseil municipal des contacts qu'il a eus avec Mme Odile VOISIN et du courrier qu'elle a déposé en mairie le 11 juin 2018 concernant la mise en place d'une pétition dans la commune sollicitant la commune pour refuser l'installation des compteurs et organiser une réunion publique avec les spécialistes.

Le maire regrette que la pétition ait été déposée chez les commerçants du Chef-Lieu, sans concertation sur la forme et le contenu. Le maire fait savoir qu'il s'agit d'une loi et que la commune n'a aucune compétence pour délibérer. Par contre, en fonction du nombre de signataires, il demandera éventuellement l'intervention de Mr MICHELET de Enedis pour l'organisation d'une information.

- Ecole communale : Accord de l'Inspection Académique pour une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour trois ans (2018/2019 – 2019-2020 – 2020-2021)
- Lecture d'une demande de Mr ROHAUT de pose d'un banc au-dessus du terrain de foot. Il est proposé de faire un point des besoins sur l'ensemble de la commune et d'en examiner le coût. Un groupe de travail est constitué : Benoît VOISIN – Gilbert MEYNET – Catherine LEBREC.  
La décision d'achat et d'installation sera prise lors d'une prochaine séance en fonction des informations du groupe de travail. Selon le nombre qui sera retenu, le conseil municipal, en cas d'accord d'achat, définira si le programme se réalise en une ou plusieurs tranches et devra prévoir les crédits budgétaires en conséquence.
- Constitution d'un groupe de travail en vue du remplacement des panneaux d'indication des commerces et autres services avec les crédits restants du programme des panneaux de numérotation et de dénomination des voies : Pascal FAVIER-BRON – Régis PASQUIER – Benoît VOISIN.
- Invitation des élèves de l'école communale vendredi 29 juin à 18H30 à la présentation de leur parcours d'œuvres d'art réalisé près du site de l'accrobranche.
- Courrier de Mr et Mme GRATALOUPE confirmant leur projet d'acquisition du bâtiment communal du Chef-Lieu (ancienne agence bancaire)
- Information par Michel CONVERSET concernant la visite d'un constructeur souhaitant réaliser une dizaine de maisons sur les terrains de la famille VAUTEY au Borgel (zone UB au PLU).
- PLUi : Le PADD a été approuvé par le conseil communautaire de la CCHC le 12 juin 2018. Il sera soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes adhérentes.
- Compte-rendu de la dernière réunion de l'entente avec la SAEM Roc d'Enfer du 18 juin 2018 :  
Le chiffre d'affaires de la saison s'élève à 2 359 000 € TTC soit 34% de plus que la saison précédente et 11% de plus que la meilleure saison (2012/2013). Lors de cette rencontre le problème des dégâts causés sur les pistes forestières par les bûcherons a de nouveau été soulevé. Une solution devra être trouvée pour la remise en état (caution, etc...).
- Le maire fait savoir que lors de sa dernière rencontre avec Mme CORNIER Joseph de Chamonix, celle-ci l'a informé que leur propriété non bâtie au Chef-Lieu est à vendre. Une proposition sera envoyée à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.